

"Que faire si votre enfant est malade"

Signaler une maladie ou absence

En cas de maladie, les parents (et non pas l'élève), téléphonent le matin entre 07h30 et 08h15 et l'après-midi de 13h00 à 13h30, au secrétariat de son école s'adresse directement à l'enseignant(e) responsable par message :

Centre scolaire de Botyre : 027 / 398 50 95

Centre scolaire d'Arbaz : 027 / 398 11 64

Le message peut être annoncé via le répondeur si les collaborateurs sont occupés.

Remarques :

Seules les absences annoncées par téléphone seront prises en considération.

Un certificat médical peut être exigé par la Direction si l'absence est supérieure à trois jours.

Toute absence non annoncée par l'autorité parentale sera considérée comme absence injustifiée et fera l'objet d'une sanction.

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

Matthieu Emery
Directeur

